

AVIS PUBLIC

APPEL D'OFFRES POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUCHES NOIRES DANS LA MRC DE NICOLET-YAMASKA EN 2022

Avis public est par la présente donné, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska, que la MRC de Nicolet-Yamaska requiert des soumissions visant à effectuer le contrôle biologique par voie terrestre des mouches noires à l'aide de larvicide biologique en 2022 pour les municipalités de Grand-Saint-Esprit, La Visitation-de-Yamaska, Nicolet, Sainte-Brigitte-des-Saults, Sainte-Monique, Sainte-Perpétue et Saint-Zéphirin-de-Courval.

Seules les firmes ayant un établissement au Québec et où le fournisseur exerce ses activités de façon permanente sont admissibles à soumissionner. Cet établissement doit être accessible au public durant les heures normales d'ouverture et regrouper une partie importante des ressources permanentes, du matériel et de l'équipement nécessaire à l'exécution du mandat pour lequel la MRC entend attribuer un contrat.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur soumission sur les formulaires préparés par la MRC de Nicolet-Yamaska, sous enveloppe scellée, clairement identifiée et portant la mention « **Appel d'offres numéro MRCNY-2021-04 pour le contrôle biologique des mouches noires dans la MRC de Nicolet-Yamaska en 2022** », au plus tard le **21 janvier 2022 à 11 h 00**. Celles-ci devront être déposées en mains propres ou par messagerie spéciale à l'attention de M. Michel Côté, directeur général, à l'adresse suivante :

MRC de Nicolet-Yamaska
257-1, rue Monseigneur-Courchesne
Nicolet (Québec)
J3T 2C1

Les soumissions seront ouvertes publiquement à ce moment au même endroit, en présence d'au moins un témoin et des soumissionnaires qui auront choisi d'assister à l'ouverture. À cette étape, seulement les noms des soumissionnaires pourront être déclarés à haute voix, puisque les documents seront analysés par la suite pour conformité et les offres soumises à la pondération d'un comité de sélection chargé de les évaluer sur la base des documents fournis. Il est possible, selon les contraintes sanitaires applicables, que l'ouverture se fasse à huis clos, en présence de témoins avec publication sur SEO ou tout autre mode autorisé par les autorités sanitaires. Toute soumission devra être valable pour une période de 90 jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Les formulaires seront disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec, SEO à l'adresse suivante www.seao.ca à compter du 13 décembre 2021. Ne seront considérées que les soumissions présentées sur les formulaires délivrés par ce site. La MRC de Nicolet-Yamaska ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni encourir aucune obligation ou aucuns frais envers le ou les soumissionnaires.

Le soumissionnaire doit également prendre connaissance du règlement de gestion contractuelle de la MRC de Nicolet-Yamaska, disponible sur son site internet (www.mrcny.qc.ca) ainsi qu'à ses bureaux sis au 257-1, rue Monseigneur-Courchesne à Nicolet.

Pour toute information supplémentaire relativement à cet avis, veuillez communiquer avec M. Michel Côté, directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska, au (819) 519-2997 poste 2221 ou par courriel à m.cote@mrcny.qc.ca.

Donné à Nicolet, ce 13^e jour du mois de décembre 2021.



Michel Côté, Ph.D.
Directeur général et
Greffier-trésorier